

Parc national de Port Cros

Objectif 4.I Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux énoncés ci-dessous sont communs avec ceux de l'orientation 4.4 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Cinq mesures communes s'appliquant aux coeurs et à l'aire potentielle des îles sont développées dans la **partie 4** plutôt que dans cette partie dédiée aux coeurs, car les enjeux sont plus marqués pour les espaces construits de l'aire optimale d'adhésion de Porquerolles que pour ceux du coeur de Port-Cros. Le contexte de l'île de Porquerolles, quasiment identique pour les espaces classés en aire optimale d'adhésion et en coeur, est développé dans l'Orientation 4.4.

N'est ici développé que le contexte de l'île de Port-Cros. L'objectif 4.I tout comme l'orientation 4.4 visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles :

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Contrairement à Porquerolles, la réduction du parc automobile n'est pas un enjeu prioritaire pour Port-Cros, même si cette réduction doit être recherchée. Actuellement, le nombre de véhicules terrestres sur l'île est d'une quinzaine de véhicules dont seulement trois électriques. L'objectif premier de la charte dans ce domaine, est d'accélérer la transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques terrestres moins polluants et la promotion de navires à propulsion électrique ou hybride.

[...]

Pas de mesure partenariale

1 mesure partenariale	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4665

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:48